Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512164-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	23

Etaient présents : Mmes et MM. LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absents excusés : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / TOCZÉ Christian / BIMBOT Frédéric/

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

4. Versement d'une subvention à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël en partenariat avec le SIM

M. Christian Toczé et M. Frédéric Bimbot ne participent ni au débat, ni au vote.

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

La Maison de la Culture et de la Solidarité (MCS) de Tinténiac, représentée par sa Présidente, sollicite une subvention auprès de la commune pour l'organisation du concert de Noël, en partenariat avec le SIM.

Ce concert a eu lieu le samedi 13 décembre 2025 à 18h30 à l'Espace Ille-et-Donac, avec le groupe GAZDA et la participation de l'école Notre Dame.

Le montage financier des concerts de la saison culturelle du SIM se fait de la manière suivante :

- 1/3 du coût du concert est pris en charge par la commune,
- l'association MCS est porteuse de l'organisation pour la prise en charge des cachets des artistes (déclaration Guso ou contrat de cession). La participation financière de l'association sera à la hauteur des bénéfices des entrées payantes (5 € pour les + de 16 ans),
- le reste du coût est pris en charge par l'école de musique, le SIM.

Le coût total du concert étant de 2 240 euros, la participation de la commune serait donc fixée à 750 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **décide** de verser une subvention de 750 euros à l'association MCS pour l'organisation du concert de Noël qui a eu lieu le 13 décembre 2025

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ — Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU